

AU COURS DU VIAUR

Bulletin d'information du Contrat de Rivière du Vieur

C'est parti pour 5 ans

Sommaire

Edito	p1
Etat d'avancement	p1
Actualités	p2
Travaux 2000	p3
Estimation financière	p3
Le volet agricole	p4

EDITO

Dès sa création en mars 1993, la Communauté de Communes du ségala Carmausin a affiché son implication dans le domaine du développement local et de l'environnement.

La mise en oeuvre du Contrat de Rivière du Cérou depuis 1997 reflète cet engagement.

Aujourd'hui, le Contrat de Rivière du Vieur qui se met en place témoigne des intérêts communs qui se dégagent dans notre région.

Ce vaste projet s'étend sur 1500 km² et rassemble des collectivités territoriales (syndicats, communautés de communes ou communes) avec en toile de fond la qualité de l'eau et la valorisation de la vallée.

Comme quoi, les préoccupations se rencontrent et se complètent au delà des limites des départements.

La prise en compte de ces enjeux permet de reconsidérer le Vieur et de travailler ensemble à la mise en valeur de son bassin versant. Cet engagement collectif a déjà permis de mobiliser des financements conséquents pour ce pays qui représente un axe majeur de développement de notre région.

Trait d'union entre le Ségala Aveyronnais et le Ségala Tarnais, le Vieur est quelque part la colonne vertébrale du Pays Ségala. A chacun d'entre nous, élu, riverain, agriculteur, usager de participer efficacement à ce projet.

Jean Marc PASTOR

Président de la Communauté de Communes du Ségala Carmausin

Vice Président du Comité de Rivière Vieur

ETAT D'AVANCEMENT :

Engagement des structures Intercommunales (12/97)

Recrutement d'un Animateur (01/98)

Dossier Sommaire (10/98)

Diagnostic
Concertation
Programmation

Dossier Définitif (10/99)

Signature du Contrat (21/02/00)

Bilan 21/02/05

RÉALISATION DU CONTRAT

PRÉPARATION DU CONTRAT

1998

1999

2000

Aujourd'hui

2005



Les Viaducs ferroviaire et routier



Le Lac de Pareloup

ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2000

! 18 Schémas d'assainissement : 1 800 000 F

Participations :	Agence Eau :	900 000 F
	Conseil Général 12 :	320 000 F
	Conseil Général 81 :	60 000 F
	Collectivités :	520 000 F

! 9 collectivités vont poser ou réhabiliter des réseaux de collecte des eaux usées : 7 619 000 F

Participations :	Agence Eau :	2 108 800 F
	Conseil Général 12 :	2 527 600 F
	Conseil Général 81 :	520 000 F
	Collectivités :	2 462 600 F

! 6 collectivités vont faire une station d'épuration : 6 055 000 F

Participations :	Agence Eau :	2 422 000 F
	Conseil Général 12 :	2 422 000 F
	Collectivités :	1 211 000 F

MAÎTRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE 2000 (volet développé en P4)

- ! 10 exploitations identifiées comme prioritaires dans le diagnostic effectué par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron seront appuyées dans leur démarche de mise aux normes des bâtiments d'élevages.
- ! Des opérations de sensibilisation aux Mesures Agri environnementales, à la fertilisation raisonnée... seront réalisées sur le bassin versant du Viaur
- ! Recrutement d'un Technicien Agricole par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron

Gestion Piscicole

! A partir du diagnostic effectué dans le Schéma Départemental de Vocation Piscicole un Plan de Gestion Piscicole pour le bassin du Viaur sera élaboré. Cet outil a pour objectif de définir très concrètement les méthodes et moyens de gestion pour chacun des cours d'eau.

Coût année 2000 : 130 000 F

Participations :	Agence de l'Eau :	45 500 F
	Fédération de pêche et Associations de pêche :	84 500 F

! Par la suite afin d'aider à la mise en oeuvre des préconisations du Plan de Gestion un Technicien Piscicole sera recruté exclusivement pour le bassin versant du Viaur

Coût année 2000 : 294 000 F (fonctionnement et Investissement)

Participations :	Etat :	95 000 F
	Agence Eau :	33 300 F
	Conseil Régional :	30 000 F
	Fédération de pêche et Associations de pêche :	136 700 F

! Le viaur est un axe de retour prioritaire des grands migrateurs c'est pourquoi, des passes à poissons seront construites (dans un premier temps pour ouvrir l'axe du Lézer)

Coût année 2000 : 1 500 000 F

Participations :	Europe (90%) :	1 350 000 F
	CSP (10%) :	150 000 F



Le Viaur aval

RESTAURATION DE LA VÉGÉTATION DES BERGES Programme 2000

SIVOM des Monts et Lacs du Lévezou : 650 000 F

Participations :	Etat :	214 500 F
	Conseil Général 12 :	130 000 F
	Conseil régional :	130 000 F
	SIVOM :	175 500 F

! Syndicat Mixte de la Vallée Aval du Viaur : 205 000 F

Participations :	Agence de l'Eau :	71 750 F
	Conseil Général 12 :	41 000 F
	Conseil régional :	41 000 F
	SMVAV :	51 250 F

! Communauté de C. du Ségala Carmausin : 315 000 F

Participations :	Etat :	103 950 F
	Conseil Général 81 :	78 750 F
	Conseil régional :	63 000 F
	CCSC :	69 300 F

! Commune de Laguépie : 84 000 F

Participations :	Etat :	27 720 F
	Conseil Général 82 :	16 800 F
	Conseil régional :	16 800 F
	Commune :	22 680 F

! Commune de saint Martin Laguépie : 115 000 F

Participations :	Etat :	37 950 F
	Conseil Général 81 :	28 750 F
	Conseil régional :	23 000 F
	Commune :	25 300 F

Entretien de la végétation des berges 2000

Une équipe de 3 agents d'entretien à partir du mois de juin (puis de 6 agents en 2001) travaillera sur l'ensemble des communes du bassin versant participant au programme.

Coût année 2000 : 400 000 F (Fonctionnement et Investissement)

Participations :	Etat :	142 500 F
	Conseil Régional :	52 500 F
	Agence de l'Eau :	152 650 F
	Conseil Général 12 :	600 F
	Conseil Général 81 :	5 750 F
	Collectivités :	46 000 F

Gestion des Prélèvements

Un diagnostic des besoins et ressources en eau du bassin versant a été effectué et a mis à jour la nécessité d'optimiser la gestion des prélèvements avec l'ensemble des usagers. C'est pourquoi, un travail de concertation et de négociation qui aboutira à une meilleure gestion quantitative de la ressource est donc en cours de réalisation. D'autre part, un Plan de Gestion des Etiages du bassin Aveyron auquel nous avons pu prendre part est en cours de discussion.

Coût année 2000 : coût intégré dans l'animation.

Animation Communication Sensibilisation

Depuis le lancement de la procédure une Animatrice a été recrutée. Ses missions jusqu'à la signature du contrat, étaient la préparation du contrat et la rédaction des dossiers sommaire et définitif.

Durant les 5 années à venir, son rôle sera d'effectuer l'assistance administrative et financière, de coordonner et de suivre le programme d'actions du contrat, de proposer, d'évaluer les besoins, de communiquer et de sensibiliser autour du contrat et enfin de tenir à jour le tableau de bord du contrat de rivière.

Afin de communiquer et de sensibiliser les différents partenaires et la population du territoire divers outils seront réalisés : un bulletin d'information, une exposition, un film, des fêtes de la rivière, des actions de sensibilisations des scolaires et un site internet.

Coût année 2000 : 420 000 F

Etat :	23 000 F
Conseil Régional :	75 000 F
Agence de l'Eau :	210 000 F
Conseil Général 12 :	33 460 F
Conseil Général 81 :	21 540 F
Collectivités :	57 000 F

Le Technicien Rivière

Quelle présentation pourriez-vous faire de vous ?

Je m'appelle André SARAÏS et je suis le Technicien Rivière du bassin versant du Viaur depuis le 1 mars dernier. Je travaille donc pour l'ensemble des communes adhérentes au Contrat de Rivière.

Quel est votre rôle ?

Ma première tâche est d'effectuer l'estimation financière des travaux de restauration de la végétation des berges programmés dans le Plan de gestion élaboré par les SATESE de l'Aveyron et du Tarn. A plus long terme, mon travail va consister à poursuivre la mise en place des chantiers, suivre la réalisation des travaux effectués par les entreprises mais aussi d'encadrer et superviser le travail de l'équipe de 6 bûcherons qui seront recrutés prochainement.

Comment vont s'organiser ces travaux de restauration de la végétation des berges? Les propriétaires seront-ils informés?

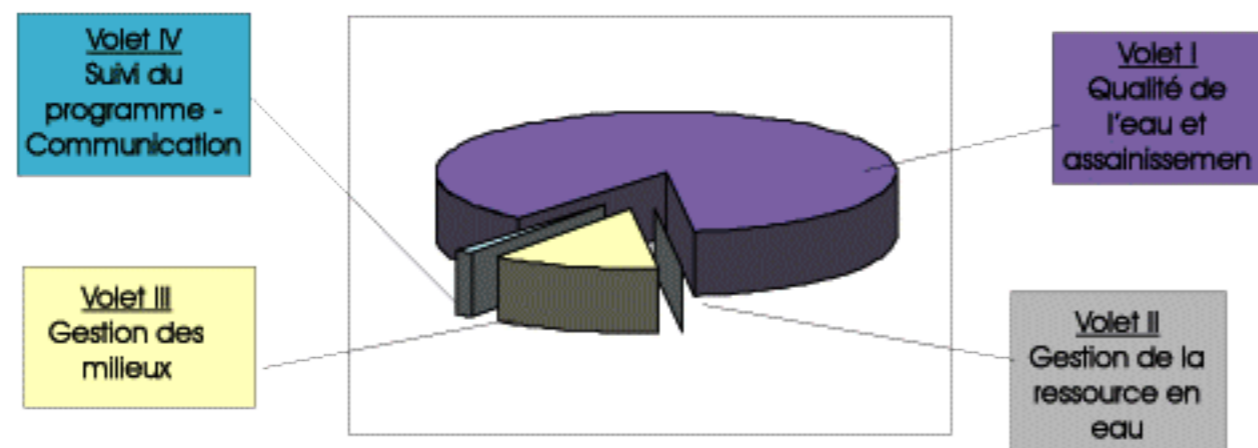
Les secteurs où des travaux sont souhaitables seront présentés aux propriétaires, les raisons techniques seront exposées et discutées lors de réunions d'information. En préalable à tout travaux nous demandons aux propriétaires leur accord sous forme d'une autorisation de passage ; cet accord est indispensable.

L'information et le dialogue seront des outils importants pour vous ?

Informé, sensibiliser, dialoguer c'est effectivement très important pour réaliser des travaux qui amélioreront la vie de la rivière en respectant les intérêts de tous les usagers.

Contact : André SARAÏS
Mairie de Naucelle
Tél : 05 65 47 04 32

Les quatre volets du Contrat et leur budget pour les 5 années à venir :



Volet IV
Suivi du programme -
Communication

Volet I
Qualité de
l'eau et
assainissement

Volet III
Gestion des
milieux

Volet II
Gestion de la
ressource en
eau



FERTI SÉGALA :

Renouvellement du Label accordé

Après 5 années d'existence, l'opération Ferti Ségala a été évaluée ; les résultats sont encourageants : la perception des actions est bonne, la participation est très satisfaisante, les pratiques de fertilisation se sont améliorées et les résultats des analyses de l'eau montrent une tendance positive sur les cinq années.

Le Label est donc renouvelé pour 2 ans.

Bravo à tous ! C'est du bon travail !

GÉRER, ECONOMISER et PROTÉGER tous ensemble vers une meilleure gestion de la fertilisation, notamment des engrais de ferme pour faire des économies et améliorer l'environnement.

Contact : Anne PAULHE

CDAS Baraqueville

tél : 05 65 71 37 00

Au Cours du Viaur rencontre M. BARRAU

(Président de la Commission Environnement de la Chambre d'Agriculture)

Pensez-vous que les agriculteurs sont soucieux de leur environnement ?

Les agriculteurs aveyronnais ont intégré la notion d'environnement. Des structures telles que la Chambre d'Agriculture sont là pour apporter des conseils et surtout des savoirs afin d'accompagner l'exploitant soucieux de son environnement en général. Je pense que ceux qui pratiquent une agriculture raisonnée sont reconnus par tous, ceux qui l'auraient oublié doivent plonger dans leurs racines et ceux qui sont réticents seront convaincus par leurs voisins. Sur la problématique environnementale les agriculteurs n'en sont plus à l'étape où ils en parlent, ils en sont à l'étape où ils réalisent. Il faut faire confiance aux agriculteurs.

Que vont apporter les Contrats Territoriaux d'Exploitation et que peut être leur connexion avec le Contrat de Rivière ?

Le CTE est un contrat entre l'agriculteur et l'Etat, une nouvelle mission de l'agriculture définie dans la Loi d'orientation agricole, votée par les Députés en juillet 1999. Les CTE prévoient la mise en place de mesures types ou contrats-types. On peut imaginer qu'il y ait une réflexion entre les différents acteurs qui ont à traiter les problèmes de la qualité de l'eau pour écrire ces nouvelles mesures qui entreront complètement dans ce nouveau champ d'orientation de l'agriculture.

Quel est l'enjeu des actions programmées dans le Contrat ?

Dans le contrat de rivière a été retenu la mise aux normes des bâtiments d'élevage. L'enjeu essentiel c'est de convaincre les agriculteurs, quelle que soit la taille de leur élevage, de rentrer dans ce dispositif. Il est évident qu'il faudra convaincre en premier les agriculteurs qui sont situés dans les zones les plus sensibles. Nous nous sommes attachés à ce que les aides financières qui sont apportées au travers de ce contrat de rivière, équivalentes à celles qui existent dans le cadre du programme de mise aux normes (PMPOA) soient incitatives.

Est-il important pour la profession d'être associée à ce type de démarche ?

Le Contrat de Rivière crée un véritable espace de discussion, un lieu d'échange où les relations entre les collectivités, les différents utilisateurs de l'espace, les administrations et les agriculteurs peuvent se développer. Chacun peut exposer ses souhaits, ses attentes et ensemble j'en suis sûr, nous aboutirons à des solutions, des actions concrètes.

Le Technicien Agricole

Quelle présentation pourriez-vous faire de vous ?

Je m'appelle Victor AFONSO. Je travaille pour la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron sur le bassin versant du Viaur depuis 1 an.

Quelle a été votre première tâche en arrivant sur le Viaur ?

J'ai commencé par réaliser un diagnostic de l'ensemble du territoire pour mettre en évidence les risques de pollutions d'origine agricole. Ce diagnostic nous a permis de définir des zones et exploitations prioritaires afin de mettre en place une opération de mise aux normes des bâtiments d'élevages.

Pendant le temps que va durer le contrat quel sera votre rôle ?

Mon rôle est double :

- ! Rencontrer les agriculteurs identifiés, réaliser un diagnostic environnemental de leur exploitation (DEXEL) et suivre la phase de travaux de mise aux normes
- ! Informer et conseiller les agriculteurs de l'ensemble du bassin sur des aspects liés aux pratiques de fertilisation (fertilisation raisonnée).

Contact : Victor AFONSO

CDAS Baraqueville

tél : 05 65 71 37 00

Les sentiers de la vallée



Sorties, Activités :

L'Association Viaur Vivant vous propose une :

Exposition consacrée à la flore et la faune de la vallée du Viaur

Vernissage le 4 Juin à 17h30

Médiathèque de Pampelonne

Le courrier des lecteurs :

Cette rubrique attend vos questions et réactions pour grandir ...

Avec le concours de :

Agence de l'Eau Adour Garonne
Ministère de l'Environnement

Votre Contact : Karine LACAM

Animatrice du Contrat de Rivière Viaur

Tél : 05 65 47 04 32 - Fax : 05 65 72 03 03

Email : Karine.LACAM@wanadoo.fr